

LOT 9 ETANCHEITE-ISOLATION PROTECTION LOURDE

MAITRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE SAINT GERVASY
Représentée
par Monsieur VINCENT Maire
Mairie de Saint Gervasy, 1 avenue G. Taillefer
30320 SAINT GERVASY

REALISATION D'UN LOCAL COMMERCIAL
Lieux dit Graneinol , Place du Marché
N° de parcelles 228-229-43 (222 à 227-230)

LOT 9

1 OBJET DU TITRE

Les règlements et normes comme les décrets, relatifs au présent lot voir les modifiants seront connus obligatoirement par l'entreprise le jour de la soumission.

Cahier des prescriptions techniques générales applicables aux travaux d'Etanchéié sur Bâtiment.

Les travaux seront conformes aux prescriptions des cahiers des charges faisant référence aux travaux d'étanchéité sur divers supports et diverses destinations.

Le titulaire devra se conformer aux prescriptions techniques et par performance pour la RT 2012. Cette mesure devra correspondre aux exigences pour l'obtention du label fixée par le BET Thermique.

Le titulaire devra ses plans de réservations et d'exécution à soumettre à l'architecte et au Bureau de contrôle avant toute commande afin de VISA.

Il comprendront les réservations, détails de mise en œuvre et divers.

L'ensemble des ouvrages sera dimensionné comprenant la nature des produit leur marque et fonctionnement, y compris les coefficients thermiques des vitrage soumis pour la RT 2012.

Toutes ces mesures devront être soumises avant toute commande à l'architecte et bureau de contrôle pour avis.

Les prescriptions techniques d'exécution seront celles définies par l'avis du CSTB correspondant aux matériaux employés y compris la mise en oeuvre.

Tous les matériaux, y compris les films, résine etc devront bénéficier d'un avis technique du C.S.T.B. Règles professionnelles homologuées par l'APSAD ou recommandées par les bureaux de Contrôle.

L'entreprise devra prendre connaissance de l'intervention des autres corps d'état afin de donner toutes satisfactions dans la coordination. Elle restera seule responsable de tout manquement vis à vis de ses prestations.

Le titulaire devra transmettre ses plans de détail et contraintes auprès du lot 1 GO et lots techniques avant tout démarrage et devra avoir l'aval de l'architecte.

L'ensemble des documents techniques devra être diffusé pour VISA.

L'entreprise devra la réception de ses supports de façon contradictoire e nprésence du lot GO et de l'architecte.

Toute intervention commencée vaudra acceptation des supports. Le titulaire en devra un résultat parfait.

Il est précisé que le titulaire doit une étanchéité compris isolant inversé avec protection lourde.

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent tous les ouvrages énumérés au présent C.C.T.P.

Ces ouvrages seront exécutés suivant les prescriptions et dimensions du C.C.T.P., et de la série des plans du dossier. Ils comprennent tous les ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfaitement achèvement des travaux de la toiture terrasse accessible.

L'entrepreneur devra fournir ses installations complètes, et tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art.

2 ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux du présent lot ont pour objet l'exécution des travaux d'ETANCHEITE pour la terrasse neuve accessible du niveau supplémentaire.

Les travaux d'ensemble du présent lot comprendront, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les étanchéités y compris relevés et raccordement sur exutoires, -
- Les isolations avec le coefficients conformes (RT 2012)
- Les couvres murs, solin et couvre joint sur acrotère,
- Les systèmes d'évacuations des Eaux pluviales, avec trop plein,
- La fourniture et la pose des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales jusqu'aux raccords précités dans la description comportant : atteintes, boîtes à eaux, bacs de raccordement et avaloir.

- L'exécution des ouvrages de raccordements sur les parois (solins, couvertines, calfeutrements, et leur parfaite finition),
- Les accessoires, protections, etc.
- La réception des supports avec les autres lots,
- Les réservations pour les traversées des lots techniques compris recouvrement, calfeutrement, étanchéité.
- La fourniture des matériaux et le transport en pied d'œuvre, la manutention, la pose etc.
- L'ensemble des sujétions propres à l'exécution des ouvrages ou décaissements des travaux des autres lots, en particulier, le lot 1 et 2
- Les études, dessins d'exécution et de détail des ouvrages (calcul des sections des sortie d'eaux pluviales, calcul des déperditions thermiques et justification des isolants),
- Les essais de mise en eau, 72 heures.
- Les raccordements des E.P. selon la réception par caniveau et évacuation en partie latérale par descente
- Le montage et l'acheminement des matériaux sur terrasses,
- L'évacuation des emballages, gravois et déchets provenant des travaux de dépose des surfaces traitées,
- Le nettoyage au fur et à mesure de l'avancement des travaux et l'entretien jusqu'à la réception des travaux,
- Les frais liés à la gestion des interfaces avec les autres lots,
- Tous les dispositifs de sécurité suivant législation du travail et des mesures fixée par le C.SPS de l'opération,

Le prix global comprend implicitement toutes les fournitures, prestations, façons et mises en œuvre nécessaire au parfait achèvement des ouvrages.

3 NORMES ET REGLEMENTS

Les normes et règlements applicables sont ceux publiés à la date de l'appel d'offres et en particulier, liste non limitative :

Le D.T.U. 20.12 (NF P 10-203), Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité.

NF P10-203-1 : Maçonnerie des toitures et d'étanchéité – Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité – Cahier des clauses techniques + Amendement A1.

NF P10-203-2 : Travaux de bâtiment – Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité – Partie 2 : Cahier des clauses spéciales.

Le D.T.U. 43.1 (NF P 84-204), Travaux d'étanchéité des toitures-terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie :

Les Avis techniques relatifs aux matériaux utilisés (isolants et systèmes d'étanchéité, notamment).

Les Cahiers du CSTB, n° 2192, octobre 1987, relatifs à la Résistance au vent des systèmes d'étanchéité de toiture et d'isolants supports.

Les Cahiers du CSTB, n° 2358 et 2433, septembre 1989 et juillet 1990, relatifs au classement FIT des étanchéités de toitures.

Le Cahier des charges de l'Office des asphaltes.

D.T.U. 20-12 : Conception du gros-œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité, compris additif n° 1 (10-78).

Cahier des charges des fabricants pour les travaux non compris dans les D.T.U. et avis techniques des matériaux.

Normes NF P 84-300 à 84-350. – Recommandations et avis du C.S.T.B.

Règles N 84 (D.T.U. P 06-006)

Actions de la neige sur les constructions.

Règles NV 65 (D.T.U. P 06-002)

Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes.

Les règles Th-Bat et Th-U, Th-I (réglementation thermique 2012).

Toutes les normes Européenne applicable au jour de la consultation

normes NF P 34-401, 402, 403, 411, 601, 631, P 34-301 et P 34-310.
étanchéité des toitures-terrasses : norme NF P 84-204-1

norme NF P 84-205-1 (référence DTU 43.2 - CCT).

norme NF P 84-205-2 Marchés privés (référence DTU 43.2 - CCS).

norme NF P 84-206-1 (référence DTU 43.3 - CCT).

norme NF P 84-206-2 (référence DTU 43.3 - CCS).

normes NF P 84-207-1+ NF P 84-207-1/A1 - Amendement A1 (référence DTU 43.4 - CCT)

norme NF P 84-207-2 Marchés privés (référence DTU 43.4 - CCS).

normes NF P 84-300 à 316 et 401 suivant cas. plomberie :

DTU 60.11 Règles de calcul des installations de plomberie
sanitaire et d'évacuation des eaux pluviales. évacuation des eaux:

norme P 36-201 (référence DTU 40.5 - CCT).

norme XP P 36-201/A1 (référence DTU 40.5 - CCT - Amendement
A1).

les règles NV 65/67 et N 84 Actions climatiques de Neige et Vent
sur les constructions.

les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail.

le code de la construction et de l'habitation, livre 1
dispositions générales, titre 2 sécurité et protection des
immeubles, chapitre 3 protection contre les risques d'incendie et
de panique dans les établissements recevant du public, articles L.
123.1 à L. 123.2, articles R. 123.1 à R. 123.55 (arrêtés du 23
mars 1965 et du 25 juin 1980 et suivants).

Les matériaux conformes aux dispositions des coefficients de la RT
2012, fixés par la notice du BET EREN.

etc. liste non exhaustive.

4 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Toiture terrasse non accessible sur plancher béton due par le lot 1 Gros œuvre. (voir pré étude Structure)

4-1 Support :

Dalle béton surfacée à pente nulle, livrée par le lot Gros œuvre. Conforme à la NF P 10-203 (DTU 20.12).
L'entreprise réceptionnera ses supports.

4-2 Système sur Parties Courantes / isolation :

Etanchéité multicouche bitume élastomère avec isolation, posé en indépendance, performances FIT : F5, I5, T4. Complexe faisant l'objet d'un Avis Technique et comprenant :

Ecran pare vapeur suivant norme NF P 84-206.

Etanchéité type élastomère posé en indépendance, comprenant :

Voile de verre 100 g/ m²

Chape élastomère épaisseur 2,5 mm avec armature polyester non tissé 180g

Chape élastomère épaisseur 2,5 mm avec armature voile de verre 50g / m², et polyester 35g/m².

Panneau isolant en polystyrène expansé (PSE) de type ROOFMATE MK ou similaire selon norme NF EN 13163, certifié ACERMI et CSTBat, épaisseur 90 à 100mm, selon coefficient BET THERMIQE EREN.

Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant et Avis Technique.

Coefficient à respecter pour la RT 2012 selon note du BET ; elle sera à transmettre avant toute pose de l'isolation pour avis.

La conformité sera délivrée par SOCOTEC.

L'ensemble selon DTU 43.1 pour la pose.

Finition par lit de gravillon d'environ 90mm minimum en deux lits en couches croisées, de granulométrie de 10/18 à 15/30.

L'épaisseur du gravier sera identique à celle de l'isolant en place.

4-3 Etanchéité des relevés :

Relevés étanchéité sur acrotères périphériques par 1 EIF:

Isolation thermique des relevés permettant d'atténuer les ponts thermiques, en PSE dito épaisseur 60 mm.

Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant et Avis Technique. Coefficient à respecter pour la RT 2012, à transmettre avant toute pose de l'isolation.

Un enduit d'imprégnation à froid.

Une équerre de chape élastomère épaisseur 4 mm, de 0,25 ml de développé à ailes égales soudées.

Masse surfacique totale 5,6 kg/m²

Un bitume élastomère armé, du type 50TV, épaisseur 3,7 mm auto protégé, armature fibres de verre doublé d'une feuille aluminium, hauteur minimale 15 cm dessus protection lourde.

Protection des relevés en tête par solins aluminium dito avant.

Le titulaire devra transmettre ses contraintes pour la préparation des supports par le Lot GO.

NOTE :

Le lot GO devra un acrotère mixte selon avis technique, composé en son pied d'agglomération pleins ou à banchés, pour les relevés. Le titulaire devra accepter son support avant toute intervention.

4-4 Etanchéité des sorties et divers :

Le titulaire devra mettre en place toutes les sorties techniques comprises réservations pour la climatisation et VMC, comprises alimentation du lot Electricité.

L'ensemble devra être positionné selon les contraintes ; l'ensemble des supports ou dalle pour la VMC et groupe est à charge du titulaire électricité.

Habillage par couvertines alu comprises goutte d'eau pour l'acrotère, fixations comprises.

Mise en forme type sortie avec naissance comprise évacuation de 200mm de long des EP et sortie en zinc de 100 en saillie comprise trop plein.

Dimensionnement et calcul à charge du titulaire.

Localisation : façade arrière Nord.

Fin du CCTP.